

Juliette Roussin, Le désaccord raisonnable justifie-t-il la démocratie?

Peut-on justifier l'emploi des procédures démocratiques en invoquant le désaccord irrémédiable qui existe entre les membres de la société sur les questions sociales, de justice et de droit? Forgé par Rawls pour penser le statut des conceptions éthiques, philosophiques et religieuses dans une société libérale, le concept de « désaccord raisonnable » a été étendu par certaines théories de la démocratie (notamment chez Jeremy Waldron) pour englober toutes les questions politiques et juridiques. Cet article montre que cette extension induit un dilemme : ou bien le caractère raisonnable des opinions est invérifiable, et alors l'apport du concept est nul pour la théorie démocratique; ou bien il est mesurable, et alors il devient condition de l'octroi de droits de participation politique.